

Le Président

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, Rue de Bercy
75012 PARIS

Monsieur le Ministre,

Les entreprises et artisans du bâtiment, représentés par la CAPEB, se sont félicités de la reconduction pour 2019 du Crédit d'impôt pour la Transmission Energétique - CITE, de l'élargissement du dispositif à certaines dépenses de pose et à la dépose de cuve à fioul et, bien entendu, de la réintroduction des fenêtres et parois vitrées au titre des dépenses éligibles.

Ces mesures permettront d'accompagner les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique, tout en soutenant l'activité de nos entreprises et la CAPEB est pleinement mobilisée afin que le CITE produise totalement ses effets dans la rénovation énergétique.

Cependant, je souhaite aujourd'hui vous faire part de l'impatience et de l'incompréhension des entreprises et artisans du bâtiment alors que près d'un mois et demi après l'adoption de la Loi de finances pour 2019, les textes d'application ne sont toujours pas publiés. Nos entreprises sont dans l'incapacité de renseigner leurs clients sur les performances requises pour les chaudières à très haute performance éligibles au CITE ainsi que sur les plafonds de dépenses et ou de ressources qui doivent être précisés par ces textes. De ce fait, les clients reportent leur décision de réaliser les travaux.

Aussi, je vous remercie de votre compréhension et de bien vouloir tout mettre en œuvre pour permettre la rapide parution de ces textes d'application afin que, tous ensemble, acteurs de la transition énergétique, nous permettions au CITE de remplir ses objectifs en 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Patrick LIEBUS
Membre du Comité Economique et Social Européen